

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 49 accordant des secours

n° 49

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1946

Date de publication
11 janvier 1946

Date du numéro
31 janvier 1946

TEXTE INTÉGRAL

1° Un secours annuel de 2.400 francs payable par trimestre été accordé pendant trois ans à compter du 1er janvier 1946 ; — à Hassan Kouleyh, ancien combattant gazé an cours de la guerre 1914 1918, ancien tirailleur, ancien fonctionnaire : — à Mouimina Aden, Veuve de Adaouah Liban, ex-sergent de police; — à Ardo Aouale, veuve de Hassan Charmakeh, ex-caporal de la milice : 2° secours annuel de 2.000 francs parable par trimestre à été attribué Guire Koble, ancien chef de quartie, licencié après dix-huit de service e pour incapacité physique.